



Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 105 – novembre 2014



Depuis quelques mois entre la mise en place des rythmes scolaires et de nouveaux statuts communautaires, le travail ne manque pas : accueil du vendredi après-midi, réorganisation de l'ALSH qui s'adresse maintenant aux moins de 6 ans, construction de la cantine, extension du réseau assainissement ou de la défense incendie ...

La nouvelle semaine scolaire. Avec plus de 350 élèves qui ont repris les chemins de l'école, les mois de septembre et d'octobre ont également lancé la mise en place, dans notre commune, des nouveaux rythmes scolaires avec une semaine passablement bouleversée : 5 journées de classe dont la matinée du mercredi et l'après-midi du vendredi consacré à des activités conduites par des intervenants qualifiés et des agents communaux, sous la responsabilité de la municipalité.

Durant 3 heures, nos enfants ont ainsi accès à divers ateliers : activités sportives, jeux de société, dessin, théâtre, éveil musical, lecture et gym douce (voir page centrale).

Notre ambition reste la réussite de nos enfants. Aussi, je tiens à remercier tous ceux qui se mobilisent pour répondre à cet objectif : intervenants, élus de la commission enfance, secrétariat.

Un centre de loisirs municipal maintenant ouvert dès 3 ans. Avec ce bouleversement de la semaine scolaire, la demande des familles de l'école maternelle a été amplifiée ; bien évidemment, les 18 places de la Communauté de Communes ouvertes aux familles du canton restent insuffisantes pour répondre aux besoins. Il nous a donc fallu trouver une solution pour accueillir les quelques 30 enfants qui demandent à bénéficier du centre de loisirs. C'est chose faite depuis cette rentrée.

Projet maison de santé. Il y a quelques jours, se tenait une nouvelle réunion concernant le projet de maison de santé sur notre commune à laquelle participaient médecins et infirmiers à côté des membres de l'équipe municipale, appuyés par le cabinet spécialisé RIR. Volet santé du Contrat Départemental de Développement durable (C3D), ce projet a pour ambition de répondre aux besoins du canton en termes d'accès aux soins. Cette réunion fait suite à celles organisées dans le cadre de la Communauté de Communes. Ce fut l'occasion de prendre connaissance du cahier des charges élaboré par RIR IDF en concertation avec les professionnels de santé.

L'installation de nouveaux praticiens est une difficulté supplémentaire à l'heure où les jeunes médecins fraîchement diplômés rechignent à s'installer dans les territoires ruraux. Il me paraissait utile de vous apporter ces précisions à un moment où, suite à la fermeture du cabinet Dauphin qui a cherché en vain un repreneur, chacun s'interroge sur le devenir de l'offre de soins sur notre commune et son canton.

A suivre donc ...

Communauté de Communes et transports publics. Depuis janvier 2014, nous faisons partie d'une nouvelle collectivité composée de 42 communes. Les transports sont de la compétence de la Communauté de Communes.

Donnemarie-Dontilly, pour sa part, dispose de 6 lignes de bus qui desservent tous les secteurs du département : Ligne 7, Provins/Montereau. Ligne 2, Mons/Montereau. Ligne 4, Provins/Avon. Ligne 8, Donnemarie/Nangis. Ligne 13, Bray/Chessy. Ligne 16, Montigny/Donnemarie.

Notre ambition est de répondre au mieux à vos besoins, ainsi une enquête prospective permettra de recueillir vos attentes et d'exprimer vos difficultés. Merci d'y répondre, le moment venu, et de la retourner en mairie.

Le passage de la ligne « Seine-et-Marne Express » Provins/Donnemarie/Montereau ou la réalisation d'une gare routière, reste plus que jamais d'actualité. Vous pouvez compter sur nous pour défendre ces projets indispensables.

Et notre budget dans tout cela. Etre élu impose de faire des choix et de répondre aux besoins de la population. Pourtant, dans une période où sont pointées du doigt les collectivités accusées d'être trop dispendieuses des deniers publics, comment comprendre les services de l'Etat qui, dans un même temps, diminuent ses versements au titre de la solidarité nationale (DGF) et augmentent nos charges au titre de la mise en place imposée des nouveaux rythmes scolaires ?

Pour conclure, je souhaiterais rappeler la nécessaire confiance entre la population et ses élus. Je veux saluer l'engagement, le sérieux et la disponibilité des adjoints et conseillers municipaux qui prennent sur leur temps personnel et leur vie de famille pour construire des dossiers, surveiller des travaux, organiser un service municipal et qui passent du temps dans des réunions parfois longues mais nécessaires.

Ce sont des citoyens comme vous, qui ne ménagent pas leur peine et que je vous demande de respecter et d'accueillir avec courtoisie lors de vos échanges. Un trou dans une route ou sur un trottoir, une fuite d'eau, une panne d'éclairage public, une remarque pour un stationnement abusif, un service municipal à améliorer, ne peuvent excuser des propos parfois injurieux ou discourtois. Je demande également à chacun, d'avoir les mêmes égards auprès des agents municipaux ou du garde champêtre.

Nous avons besoin de chacun d'entre vous pour faire de notre commune un espace de vie respectueux et solidaire qui passe notamment par le respect de la propreté des espaces publics, la libre circulation des piétons sur les trottoirs, que certains transforment parfois en parking, ou le respect de la tranquillité de ses voisins.

Un peu de civisme, un peu de respect, cela ne coûte rien et cela rapporte beaucoup.

Merci à toutes et à tous, nous avons un beau village, préservons-le.

Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice-Président de la Communauté de Communes

Conseil Municipal du 19 juin

DELIBERATION DE PRINCIPE D'ALIENATION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIETE COMMUNALE CHEMIN DU MONTPOIRIER

M. le Maire expose au conseil que quelques-unes des parcelles de terrain proches de l'atelier communal, situées Chemin du Montpoirier, intéressent la Sté DSP ATOUTS (SCI L'EFYM) pour son agrandissement qui permettrait ainsi à de nouvelles entreprises de venir s'implanter. La maison, située sur la parcelle B 289 se trouvant dans l'emprise de l'aliénation, est louée. Monsieur le Maire souhaite que cette location perdure jusqu'à résiliation du bail par les actuels locataires.

Considérant que ces parcelles doivent être entretenues et ne génèrent aucune ressource puisqu'elles ne sont pas louées,

Considérant que quelques travaux urgents, notamment huisseries, ont été réalisés récemment mais que de gros travaux d'isolation et de normes devraient être entrepris,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains bâti et non bâtis de gré à gré, avec maintien des locataires de l'habitation dans les lieux jusqu'à leur départ de la commune.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TERRASSE CAFE

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2014 et jusqu'à une nouvelle délibération en modifiant les montants :

- Jusqu'à 5 m linéaire : **2.95 € par jour**
- De 5 m à 10 m linéaire : **4.00 € par jour**

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu, à la demande de la Communauté de Communes, faisant suite à l'approbation de la charte du développement durable et aux versements des aides financières attribuées par le Conseil Général dans le cadre de sa nouvelle politique de l'eau, de réitérer

l'approbation du zonage d'assainissement de la commune.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2003 approuvant le projet de zonage d'assainissement de la commune en vue de la mise à enquête publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 Juin 2004 donnant un avis favorable à l'approbation du zonage d'assainissement tel qu'il figure dans le dossier d'enquête,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales tel que mis à l'enquête en 2004,
- **DIT** que le zonage d'assainissement sera revu lors d'une modification du Plan Local d'Urbanisme.

MODIFICATION DESIGNATION DELEGUES AU SMETOM-GEEODE

Il convient de désigner UN SEUL délégué titulaire et UN SEUL délégué suppléant de la commune auprès du SMETOM-GEEODE et non deux comme précédemment,

Délégué titulaire :

- Monsieur PASCUAL-MARTIN Thierry

Délégué suppléant :

- Monsieur BEAUSSART Hervé.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes proposés par le Trésorier, concernant :

- l'exercice 2011 pour des impayés cantine d'un montant de 540.08 €
- l'exercice 2012 pour des impayés cantine et transport scolaire d'un montant de 566.46 €
- l'exercice 2013 pour des impayés cantine et transport scolaire d'un montant de 370.26 €.

TARIF MINI-CAMP POUR LES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Considérant qu'un mini-camp sera organisé du 21 au 26 juillet 2014 à Houlgate en Normandie pour les enfants de l'Accueil de Loisirs,

Le Conseil Municipal fixe le tarif par semaine/enfant du mini-camp pour cet été à : **200 Euros.**

DECISION MODIFICATIVE N°1 SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les écritures modificatives suivantes du budget 2014 :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
INVESTISSEMENT		
D 2031 – Frais d'études		3 500.00 €
Total D 203 – Frais Etudes, recherche, développement, insertion		3 500.00 €
D 2315 – Installations, Matériel	3 500.00 €	
Total D 23 – Immobilisations en cours	3 500.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	3 500.00 €	3 500.00 €

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Il convient de proposer une liste de 32 personnes à la direction des impôts qui choisira 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

Le Conseil Municipal décide de dresser une liste de 32 noms qui suivent :

ARLAIS Michel	LAFOSSE Karine
BEAULAND Yvette	LAURENT Philippe (propriétaire de bois)
BEAUSSART Hervé	LEBAS Nicolas
BORZUCKI Jean-Claude	LETERRIER Carine
BOUGEANT Jocelyne	MAGAR Pierre
CHEVILLARD Jacqueline	MENEZ Patrick
DALBOUSE Jean	MINASSIAN Fabienne
DELACOURT Georges (propriétaire de bois)	MONPOIX Marcel
DELETTRE Clovis (extérieur)	MOULET Valérie
DESANTIGNY Italo	MULLIEZ Marianne
DUL Paul	ONDOA BELINGA Georges
ESPOSITO Cécile	PASCUAL MARTIN Thierry
ESPOSITO Michel	PIRSON Sandrine
GAUTHIER Claudine	POTEAU Rodolphe
GIRAULT Pascal	SAUDRY Patrick (extérieur)
GRISETTO Michel	VO VAN Danièle

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION/CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal : depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'adjoint technique à raison de 26 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période d'un an à compter de la signature dudit contrat renouvelable une fois. L'Etat prendra en charge 95 % au maximum de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges

patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un CAE,

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, **D'ADOPTER** la proposition de Monsieur le Maire.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PROPOSE PAR LE SDESM

Considérant que la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité, obligation sera faite de mettre en concurrence les points de comptage dont le volume annuel dépasse les 200 MWh pour le 1^{er} janvier 2015 et 30 MWh pour le 1^{er} janvier 2016, Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande de gaz en Seine-et-Marne,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières,
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

INSTALLATION D'UNE BORNE PUBLIQUE DE RECHARGEMENT POUR VEHICULES ELECTRIQUES

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE TRAVAUX D'INSTALLATION TRANSFERT DE COMPETENCE

Considérant que le SDESM propose, dans le cadre d'un marché public, d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides dans les cœurs de villes et villages selon un maillage cohérent sur l'ensemble du département, Le prix total d'une borne et son installation est évalué par le SDESM à environ 10 000 €uros TTC.

Sous réserves que l'emplacement déterminé pour l'infrastructure de charge ne doit pas entraîner d'extension ou de renforcement du réseau électrique, le SDESM prendra à sa charge la maintenance et la supervision de l'ensemble des infrastructures de charge.

La participation de la commune de Donnemarie-Dontilly est de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières,
- **TRANSFERE** la compétence de création, d'entretien et d'exploitation d'infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables au SDESM pour une durée de dix ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération,
- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant l'installation d'une borne,
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les travaux d'installation de l'infrastructure de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables à proximité de la salle polyvalente.

ADHESION DES COMMUNES DE FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE AU SDESM

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse au SDESM.

INSTALLATION ET HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR GRDF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que GRDF, dans le cadre d'un projet national de compteurs communicants gaz, propose à la commune de déterminer les conditions dans lesquelles la commune peut mettre à la disposition de GRDF des emplacements répertoriés pour l'installation des équipements techniques de télérelevés. Les emplacements proposés feront l'objet d'une étude technique permettant à GRDF de n'utiliser que les emplacements strictement nécessaires au bon fonctionnement de son projet.

Ce dispositif fera l'objet d'une convention entre la commune et GRDF d'une durée de vingt ans, reconduite par période de 5 ans pour une redevance de 50 € HT annuel par site, sans revalorisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** à l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevés en hauteur de gaz par GRDF sur des propriétés communales,
- **REFUSE** les conditions financières telles que proposées dans la convention,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de revoir les termes de ladite convention avec les services GRDF.

CONVENTION AVEC LE CREDIT AGRICOLE POUR OUVERTURE D'UN LIVRET A

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Crédit Agricole de Donnemarie-Dontilly d'ouvrir un livret A à la naissance d'un enfant dont les parents sont domiciliés dans la commune.

La commune doit s'engager à créditer une somme d'argent qui sera complétée par la même somme par le Crédit Agricole.

Monsieur MENEZ intervient, suivi par Monsieur BEAUSSART, pour dire que compte tenu de l'effet commercial de cette initiative, il serait juste que les autres banques soient contactées pour savoir si elles sont intéressées et donner ainsi aux parents le choix de l'organisme bancaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** à Monsieur le Maire de se rapprocher des autres organismes financiers de la commune avant de se prononcer.

PARTICIPATION VTT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de porter les tarifs de la participation VTT pour les participants et les organisateurs à partir de 2014 à :

- ▶ **7 €** pour les + de 12 ans
- ▶ **5 €** pour les - de 12 ans
- ▶ gratuit pour les - de 5 ans

Dit que ces tarifs seront reconduits d'année en année jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération portant modification.

ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention 2014 d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité (FSL), pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social lié au logement.

La Commune s'engagerait à contribuer au FSL à raison de **0.30 euro** par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **EST FAVORABLE** à l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement.

FETE DE LA MUSIQUE REPAS DES MUSICIENS

Monsieur GIRAULT, adjoint aux animations, donne le détail des manifestations à l'occasion de la fête de la Musique le samedi 21 juin.

Il propose, compte tenu de l'enchaînement des groupes de musiciens de 15 h à 23 heures, qu'une collation soit donnée en soirée aux musiciens sous forme de tickets repas de 8 €, qu'ils présenteront soit « Au bon coin », soit au « Kebab TUANA » ou soit à la « Pizzeria et Bar St Pierre ». Les restaurateurs présenteront ensuite une facture au nom de la commune avec les tickets reçus à l'appui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE cette proposition.

RESULTATS RECENTS APPELS D'OFFRES

Le Conseil Municipal ratifie les décisions prises par le Maire en application de l'article L211-22 du CGCT

⇒ REFECTOIRE ECOLE ELEMENTAIRE DE L'AUXENCE (30 avril et 14 mai 2014)

Lot 1 – Gros œuvre – VRD → Entreprise CHEVRIER à RAMPILLON	268 557 €
Lot 2 – Cloisons – Faux Plafonds – Peinture → Entreprise ITG à DAMMARIE LES LYS	58 402 €
Lot 3 – Charpente bois – Couverture →SARL CHEMOLLE à LES SIEGES (89)	44 855 €
Lot 4 – Menuiseries int. et ext. → SARL DECORENOV	68 927 €
Lot 5 - Plomberie – Chauffage → SARL DECORENOV	56 921 €
Lot 6 – Electricité courants forts et faibles → SARL MONTELEC à DONNEMARIE	31 800 €
Lot 7 – Equipement de la cuisine → HENRIOT EQUIPEMENTS à SENS (89)	<u>51 809 €</u>
	581 271 €

⇒ PROLONGEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET EAUX USEES (23 mai 2014)

SAS PEPIN à PROVINS 112 975.20 €

⇒ RENFORCEMENT DE LA DEFENSE INCENDIE BOUCLAGE BLD HAUSSONVILLE (23 mai 2014)

Entreprise CISE TP à GUYANCOURT 41 863.20 €

Conseil Municipal du 25 août

FIXATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois.

APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE 2013 DU SPANC DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU MONTOIS ET DE LA BASSEE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE les rapports 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Bassée et du Montois

DECIDE de mettre en ligne ces rapports sur le site www.services.eaufrance.fr

RYTHMES SCOLAIRES CONVENTIONS AVEC LES INTERVENANTS

Sur proposition des comités de pilotage et de la commission des affaires scolaires, Monsieur le Maire et Monsieur BORZUCKI présentent, dans le cadre du projet éducatif de territoire, le projet de convention à intervenir avec les animateurs recrutés dans le cadre des temps d'accueil périscolaires (TAP).

Il est précisé, dans cette convention, que les actions menées dans le cadre de ces temps d'accueil visent à permettre aux enfants de découvrir une activité, d'une manière ludique, sans recherche de performance.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la convention présentée et demande à Monsieur le Maire de conclure et signer avec les intervenants ou l'Association mettant à disposition des intervenants, durant chaque période définie, la convention susdite.

RYTHMES SCOLAIRES MODIFICATION HORAIRES DES AGENTS TRAVAILLANT AUX ECOLES

En raison de la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 et le changement de compétence qui revient à la commune pour le centre de loisirs des 3-6 ans, les emplois du temps de 14 agents travaillant aux écoles vont être amenés à être modifier. Il s'agit des personnels de cantine, de centre de loisirs, de ménage et ATSEM.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

- Agents dont les modifications n'impactent pas la durée de travail hebdomadaire,
- Agents dont les modifications augmentent ou diminuent la durée de travail hebdomadaire :

→ si supérieure à 10 % de la durée actuelle (délibération du Conseil pour accepter cette augmentation après avis de la CAP du Centre de Gestion),

→ si inférieure à 10 % de la durée actuelle (seule une délibération du Conseil acceptant cette augmentation suffira).

De plus, 2 agents (actuellement embauchés pour des remplacements maladie) seront recrutés sur des postes à créer.

Une période de mise en place et d'adaptation semble nécessaire avant toute décision définitive.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur ces modifications lors d'une prochaine séance.

FIXATION DU TARIF DES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

Considérant que les temps d'activité périscolaire (TAP) s'effectueront le vendredi après-midi,

Considérant les activités ou garderie mises en place durant cette période,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins 1 voix, d'appliquer le même tarif qu'une garderie à compter de la rentrée soit 1.25 € pour les enfants domiciliés à Donnemarie-Dontilly et 2.35 € pour les enfants extérieurs.

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE

La prestation de repas livrés par « Les Petits Gastronomes » concernant la restauration scolaire et les personnes âgées ou en difficultés passagères, pour l'année 2013-2014, ayant été correcte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec la même société,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit pour l'année scolaire 2014-2015 la prestation de repas livrés avec la Société « les Petits Gastronomes ».

CONVENTION IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS DE RADIO-TELEPHONE AVEC ORANGE

Vu la convention conclue avec ORANGE le 28 février 2005 pour une période de 12 ans, à compter du 1^{er} janvier 2005, ayant pour objet l'implantation d'équipements techniques relative à l'activité d'opérateur de communications électroniques, sur une parcelle sise à Mons-en-Montois, Vieille Route de Mons, cadastrée ZD 260.

Vu la demande de résiliation par anticipation d'ORANGE pour des raisons techniques et juridiques,

Vu la proposition de convention pour une durée de 12 ans, avec tacite reconduction de 6 ans et préavis de dénonciation de 24 mois, pour une redevance annuelle de **5 900.00 €**, sans révision,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Est favorable à la nouvelle convention proposée, **sous réserve qu'une révision du loyer ait lieu, chaque année, à la date d'anniversaire** (ex : revalorisation basée sur l'indice des loyers).

**DEMANDE DE SUBVENTION AU SDESM POUR TRAVAUX ENFOUISSEMENT
RESEAUX BOULEVARD DU NORD**

Considérant le marché de dissimulation des réseaux Boulevard du Nord passé entre le SDESM et l'Entreprise DRTP,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sollicite auprès du SDESM les subventions correspondant aux enfouissements selon le tableau ci-dessous :

	Montant HT prévisionnel	Subventions	Reste dû par la commune
Eclairage public	46 252.38 €	23 126.19 €	23 126.19 €
France TELECOM	85 636.92 €	42 818.46 €	42 818.46 €
Basse tension	157 666.82 €	126 133.46 €	31 533.36 €
TOTAL	289 556.12 €	192 078.11 €	97 478.01 €

Demande au SDESM le versement des subventions d'éclairage public, de France Telecom, et de Basse Tension au fur et à mesure des factures réglées, sur présentation de ces dernières.

Demande, au vu des DGD, le réajustement des subventions, s'il y a lieu.

DECISION BUDGETAIRE COMMUNALE MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation De crédits	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
INVESTISSEMENT				
D - 2313 Bâtiments		60 000.00 €		
D – 2315 Réseaux		20 000.00 €		
R - 2031 Frais d'études				78 000.00 €
R - 2033 – Frais insertion				2 000.00 €
Total D 041 - Op. patrimoniales		80 000.00 €		80 000.00 €
D – 21534 – Réseaux Electrif		55 000.00 €		
Total D 21 – Immob. Corporelles		55 000.00 €		
D – 2315 – Réseaux	55 000.00 €			
Total D 23 – Immob en cours	55 000.00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	55 000.00 €	135 000.00 €		80 000.00 €
FONCTIONNEMENT				
D – 7391178 – Dégrev. sur cont.directes		1 161.00 €		
Total D 014 – Atténuations prod		1 161.00 €		
R 73111 – Taxes foncières et d'habitation				1 161.00 €
Total R 73 – Impôts et taxes				1 161.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 161.00 €		1 161.00 €
TOTAL GENERAL		81 161.00 €		81 161.00 €

**DEMANDE DE SUBVENTION AU SDESM POUR CHANGEMENT LANTERNES D'ECLAIRAGE
PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Vu la délibération du Comité Syndical d'Electrification du 26 septembre 2013 décidant de lancer un appel d'offres pour l'achat et la pose par le Syndicat de la moitié des lanternes pour obtenir un prix plus attractif ; chaque commune remboursera ensuite le Syndicat, qui se verra ensuite subventionner à hauteur de 100 %,

Vu le marché passé entre le SIER et l'Entreprise EIFFAGE,

Vu la départementalisation des SIER au 1^{er} janvier 2014,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité sollicite auprès du SDESM une subvention de 100 % du montant HT correspondant au remplacement des lanternes et des consoles installées sur le territoire communal.

VERSEMENT COTISATION SMAB

Vu la délibération de la commune de Donnemarie-Dontilly en date du 28 mai 2009 demandant son retrait du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues (SMAB),

Vu la délibération du comité syndical du SMAB en date du 8 décembre 2009 acceptant le retrait,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010 N° 69 du 12 août 2010 portant retrait de la commune de Donnemarie-Dontilly du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues (SMAB),

Considérant la demande de cotisation pour l'année 2010 et le titre annulatif du SMAB pour la période du 13 août 2010 au 31 décembre 2010,

Considérant le renouvellement de la demande du SMAB à la commune, de verser la cotisation 2010 restant due pour la période du 1^{er} janvier au 12 août 2010,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 14 pour et 3 voix contre :

- REFUSE de verser la cotisation 2010, pour la période du 1^{er} janvier au 12 août 2010,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet d'apporter une rectification à son arrêté du 12 août 2010 en indiquant la date de retrait de la commune de Donnemarie-Dontilly au SMAB le 31 Décembre 2010.

NON TRANSFERT DU PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la loi ALUR concernant le transfert de compétence en matière de PLU,

Considérant la fusion des communautés de communes du Montois et de la Bassée au 1^{er} janvier 2014,

Monsieur le Maire précise que dans les 3 ans de la publication de la loi, les communes membres d'une communauté de communes peuvent transférer la compétence en matière de PLU, et de documents d'urbanisme selon les modalités prévues de l'article L. 5211-7 du CGCT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas transférer à la communauté de communes du Montois et de la Bassée la compétence en matière de PLU et documents d'urbanisme.

MODIFICATION TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014 fixant les tarifs de la salle polyvalente,

Considérant qu'un tarif spécifique avait été fixé pour les habitants de la communauté de communes du Montois,

Considérant la fusion des communautés de communes du Montois et de la Bassée au 1^{er} janvier 2014,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le montant à **612.00 €** pour les habitants de la communauté de communes du Montois et de la Bassée, sous réserve que les communes arrêtent les mêmes dispositions en faveur des habitants de notre commune.

VŒU POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE POSTAL A BRAY-SUR-SEINE

Vu le contrat de présence postale territoriale 2014-2016 signé entre la Poste, l'Etat et l'Association des Maires de France,

Considérant qu'au terme d'un processus de réduction, transformation, dégradation de la présence postale, engagé depuis plus de 70 ans, le point au-delà duquel le service public postal ne sera plus assuré dans un grand nombre de communes rurales est atteint, interdisant à celles-ci toute possibilité de développement et menaçant les plus faibles dans leur existence,

Considérant la volonté de la Direction Nationale de la Poste, relayée par les directions départementales, d'imposer à très court terme, sans autre concertation que de façade avec les élus, des modifications substantielles du réseau postal (sous-traitance des missions résiduelles à des opérateurs privés, mise à contribution financière des communes),

Considérant avec l'abandon, en milieu rural, d'une partie des services de proximité, le risque de rupture d'égalité de traitement entre les usagers,

Considérant que s'il faut aujourd'hui moderniser et adapter les services publics aux besoins des citoyens, aux spécificités des territoires, aux évolutions démographiques, il reste un devoir de solidarité nationale, élément de cohésion nationale. La présence postale

territoriale est une mission de service public. Elle contribue à l'aménagement et au développement du territoire national au moyen de son réseau de points de contact et en complément de ses prestations de service public universel.

Considérant que, malgré leurs difficultés budgétaires, les Communes sont ainsi amenées à pallier à la défaillance de la Poste sur leur territoire,

Considérant le projet de fermeture du centre de distribution de la Poste de Bray-sur-Seine contre lequel, d'une part les 25 agents concernés se sont mobilisés à l'occasion d'une grève de douze jours, soutenus par les quelques 3000 signataires d'une pétition, le Président du Conseil Général et Sénateur de Seine-et-Marne, ainsi que Monsieur le Député Maire de Provins,

C'est donc en toute cohérence que le Conseil Municipal de Donnemarie-Dontilly, solidaire de l'action engagée par les élus locaux et les communes, exprime sa ferme opposition à toute réduction de la présence postale territoriale à Bray-sur-Seine, à toute transformation de la forme de celle-ci ne résultant pas d'un accord entre la Poste et les élus.

Le Conseil Municipal de Donnemarie-Dontilly apporte son soutien aux actions engagées localement et de leur propre initiative par les élus ruraux pour défendre la qualité du service public dans leur commune.

LABELLISATION « VILLAGE DE CARACTERE »

Madame VO VAN, souhaite que la commune de Donnemarie-Dontilly obtienne le label « Village de Caractère » afin de valoriser une offre touristique de proximité et d'authenticité.

La commune doit présenter certains critères préalables et obligatoires et des critères modulables afin de pouvoir y prétendre. Ensuite, elle doit pouvoir s'engager sur certains points définis dans une charte conclue pour une durée de 5 ans avec le Département, reconductible par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Madame VO VAN de poursuivre son action en vue de la labellisation de Donnemarie-Dontilly en « village de caractère », et autorise Monsieur le Maire à signer la charte du label avec le Département.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Transfert des pouvoirs de police

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article 65 de la loi du 27 janvier 2014 dispose que la police spéciale de la circulation et du stationnement, notamment, soit transférée automatiquement au Président de la Communauté de communes au 1^{er} Janvier 2015 sauf opposition.

Il précise qu'il a adressé une lettre à la Préfecture faisant part de sa décision de ne pas transférer au Président de la Communauté de Communes Bassée Montois (comme convenu avec ce dernier) ses pouvoirs de police spéciale en matière de circulation, de stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement de taxi, des établissements recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation, de bâtiments menaçant ruine.

2. Décès de Monsieur CATHERINE

Monsieur PASCUAL MARTIN, fait part de l'émotion ressentie par les élus et le personnel communal lors du brutal décès de Monsieur CATHERINE Marcel, survenu le 7 août dernier, embauché en contrat d'insertion depuis le 15 juillet 2014.

3. Organisation salle polyvalente

Monsieur GRISETTO précise que lorsque les travaux de réhabilitation de la cantine de l'école élémentaire s'effectueront, en début d'année prochaine, la cantine sera transférée à la salle polyvalente. Cependant les week-ends pourront être préservés et les réservations se poursuivront pour les associations ou les particuliers.



DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil Municipal s'est engagé dans une démarche environnementale en décidant l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Cette borne sera située sur une place du parking de la salle polyvalente proche du centre commercial. Ces travaux, qui se réaliseront d'ici fin 2015, sont subventionnés par le Conseil Général ainsi que par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) avec une participation réduite de la commune (les coûts n'étant pas connus, car variables selon les situations).



Le coût d'accès sera inférieur à 1 euro, celui-ci représente uniquement le coût du service (entretien de l'installation) sachant que celui de l'énergie sera pris en charge par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne), maître d'ouvrage de ces travaux. Notre commune n'est pas la seule à s'inscrire dans cette démarche, ce sont 150 communes sur tout le territoire de la Seine-et-Marne qui seront équipées d'ici 2015 permettant ainsi à chaque utilisateur de circuler sur l'ensemble du département sans crainte de panne.

DEMARCHE ECONOMIQUE

Depuis plusieurs années, nous travaillons à la rénovation de nos bâtiments communaux : remplacement de menuiseries, toitures, isolation intérieure, remplacement de chaudières en passant du fioul au gaz avec des chaudières nouvelle génération, dans le but d'améliorer le confort des utilisateurs, de pérenniser ces ouvrages et de réaliser des économies d'énergie.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire, mais nous avons déjà constaté les effets bénéfiques de ces investissements. Aujourd'hui, nous avons fait le choix d'adhérer à un groupement de commande de fourniture de gaz à travers le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne). L'objectif affiché par celui-ci est de susciter les meilleures offres de prix et de services associés du fait de la mutualisation des achats (150 communes pèsent plus lourd qu'une seule face aux fournisseurs).

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire ont débuté fin juin 2014. L'ensemble de cet ouvrage est prévu d'être livré pour fin avril 2015, malgré quelques arrêts de chantier constatés depuis mi-août. Les travaux se concentreront sur la construction du bâtiment neuf jusqu'à fin 2014, rien de changé pour les enfants qui continueront à être accueillis dans la cantine actuelle jusqu'aux vacances de Noël. Ensuite, la restauration se fera dans la salle polyvalente.

M. Grisetto



LE VTT

Ce rendez-vous incontournable s'est déroulé le dimanche 22 juin. Cette année, pour les VTTistes très chevronnés, nous avons concocté un nouveau parcours à travers le montois. Les deux autres parcours moins longs permettaient aux familles de pouvoir faire une balade sympathique dans notre belle région.

Les randonneurs n'étaient pas en reste, un circuit leur était spécialement dédié.

Ce n'est pas moins de 150 personnes qui s'élançèrent sur les chemins environnant la commune. Une ou deux heures plus tard, les VTTistes, les marcheurs et leurs familles, mais également les bénévoles, se sont retrouvés autour du méchoui traditionnel. Pour clôturer cette merveilleuse journée, chacun a pu repartir avec un podomètre aux couleurs de la commune.

Merci à tous les bénévoles pour le temps passé au bord de la route, merci aux employés communaux pour le balisage, merci à l'ASL de Châtenay-sur-Seine pour la reconnaissance du parcours, et à tous ceux qui ont fait que cette journée soit un succès.

P. Girault

UN 14 JUILLET BIEN REUSSI

Le 14 juillet s'est déroulé sur la Butte Saint-Pierre. La fête a été au rendez-vous comme le soleil qui a été présent durant toute la journée. Comme chaque année, petits et grands ont apprécié de participer aux nombreux stands de jeux gratuits. Une structure gonflable a ravi durant tout l'après-midi les enfants. Le concours de boules qui est maintenant devenu traditionnel a remporté un vif succès ainsi que le mât de cocagne, sans oublier le tir à l'arbalète et d'autres animations très fréquentées par les visiteurs. Merci à tous ceux qui ont participé au succès de cette journée.

FETE COMMUNALE ET BROCANTE

Maintenant, tout le monde y est habitué, la fête Communale de Donnemarie-Dontilly est conjointe avec la Brocante organisée par le Foyer rural et, cette année, le beau temps qui était au rendez-vous, permet à ces deux manifestations d'être une réussite totale. Les attractions ont commencé le vendredi avec l'ouverture de la fête foraine.

Vers 19 h, le samedi, le traditionnel pique-nique s'est déroulé le long de l'Auxence où une cinquantaine de participants est venue munie de leurs cabas remplis de victuailles et boissons.



A 22 h, nous avons rendez-vous pour le feu d'artifice, beau feu qui a fait l'unanimité auprès du public venu en masse.

Le dimanche, la brocante s'est déroulée parfaitement bien et elle a connu une excellente affluence durant toute la journée.

P. Girault



Naissances

LESUR Luka, 5 impasse Saint-Augustin, le 29 juin ; LECLERC Mickaël, 28 Place du Marché, le 4 juillet ; MUNIKA KADIMASHI Aaron, 42 Vieille Route de Mons, le 4 juillet ; LE GOFF Kaena, 3 Rue de la Maladrerie, le 19 juillet ; GOURLAND Louis, 1 rue du Gros Caillou, le 29 juillet ; GODRY Joaquim, 5 Vignes de Champabon, le 5 août ; DENORMANDIE Thibaud, 1 route de Mons, le 8 août ; LAGNEAUX Melya, 18 rue Marius Billard, le 10 août ; GOURIBON Lana, 2 rue du Moulin à Tan, le 22 août ; MESLIER Tristan, 12 Avenue de Champabon, le 27 août ; MONTCHAUD BEUF Dylan, 13 rue Marie Chaubart, le 2 septembre ; VILLALA DUPUIS Elisa, 8 rue de la Sablière, le 16 septembre ; VION Soan, 11 rue Champeaux, le 19 septembre ; LABOURÉ Maxence, 26 rue du Montpensier, le 26 septembre ; LEGENDRE Léo, 10 rue des Ecoles, le 29 septembre.

Mariages

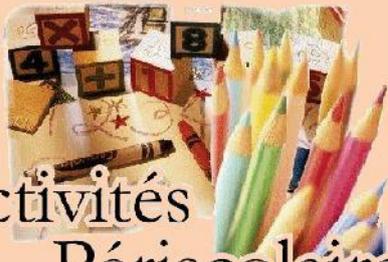
Robin VILLAIN/Emeline POTEAU, 9 Vignes de Champabon, le 27 septembre ; Frederic ROUDIE/Stéphanie VASSAL, 7 place des Soroises, le 18 octobre.

Décès

GAUDEFROY Vve ARCAMBOURCQUE Henriette, 6 rue du Gros Caillou, le 5 juillet ; COULMONT Vve BELISSON Simone, 12 rue du Parc, le 4 août ; CATHERINE Marcel, 15 Vignes de Champabon, le 7 août ; ACQUENIN Albert, 12 bis avenue de Champabon, le 22 août ; VANYPER Epse MAKHLOUF Jenny, 13 Place du Marché, le 23 août ; FAULE Vve DESZELUS Marie-Jeanne, 12 rue du Parc, le 31 août ; MONIOT Vve LEBERT Clémence, 12 rue du Parc, le 8 septembre ; COIFFARD Vve CORION Raymonde, 12 rue du Parc, le 22 septembre ; DEPPENN Epse BARRAT Yvonne, 13 rue de Sigy, le 9 octobre, MERLIN Vve CARRÉ Elisabeth, 3 rue de la Glacière, le 22 octobre.

LE LIEN

Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Imprimerie du Confluent 77130 Montereau-Fault-Yonne



Activités Périscolaires

La rentrée scolaire 2014-2015 marque l'entrée en application de la réforme gouvernementale sur les rythmes scolaires, dans notre commune.

À Donnemarie-Dontilly, notre choix d'organisation résulte de mois d'échanges, lors de nombreuses réunions de concertation entre élus, enseignants, parents d'élèves...

Nous avons, ensemble, trouvé une traduction locale de cette réforme, dans le meilleur intérêt de tous avec, au centre de nos préoccupations, la qualité de l'accompagnement périscolaire.

Dans ce cadre, suite aux mesures d'assouplissements de la réforme, les conseils d'écoles ont choisi d'adopter l'emploi du temps actuel (récapitulé ci-après) et d'organiser les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) le vendredi après-midi.

Cette décision a ainsi permis de garder des horaires fixes pour nos enfants, de faire face aux problèmes de transport, de faire appel à des animateurs adaptés, ...

Nous souhaitons à tous, une excellente année scolaire !

PETIT RAPPEL SUR LA LEGISLATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Lien : <http://www.5matinees.education.gouv.fr/>

« L'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de **neuf demi-journées incluant le mercredi matin** ;

- tous les élèves bénéficieront de **24 heures de classe par semaine** ;
- la **journée d'enseignement** sera, en tout état de cause, de **maximum 5 h 30** et la **demi-journée de maximum 3 h 30** ;
- La durée de la **pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 h 30.** »

LA SEMAINE DE NOS ENFANTS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h30/8h45			APC mater		APC mater
8h30/8h45	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30/11h45			APC élém		APC élém
11h30/11h45	Pause méridienne				
13h30/13h45	Enseignement	Enseignement	ALSH	Enseignement	TAP
13h30/13h45					Garderie
16h30/16h45				Etude élém	
16h30/16h45	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
19h00					

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

TAP

Pour cette année scolaire, nous vous proposons les activités suivantes :



« **Sports** » organisée par Monsieur MOUCHON

permettra à l'enfant de découvrir un panel de sports collectifs.

Elle aide l'enfant à prendre conscience de son corps et de la perception de celui-ci dans l'espace.



« **Jeux de société** » organisée par Madame GUINCHARD

permettra à l'enfant de respecter des règles de vie et, en particulier, les règles liées aux contraintes du jeu lui-même et de mener une activité / un projet à terme.



« **Dessin** » organisée par Madame MENAGER

permettra à l'enfant d'exploiter sa créativité, de communiquer avec autrui.



« **Théâtre** » organisée par Monsieur BERGAMIN

permettra à l'enfant de développer les compétences d'expression orale et de communication.



« **Eveil musical** » Organisée par Madame VINCENT-ROYOL

permettra à l'enfant d'obtenir une sensibilisation artistique.

Elle est aussi un moyen d'expression et de découverte du monde.



« Autour du livre » : Organisée par Madame ROUX

permettra d'aider les enfants à acquérir du vocabulaire, à améliorer son sens de l'imagination, forgera l'esprit critique par la confrontation d'idées, favorisera la communication.



« La tête et les jambes » : Organisée par Madame MERLE

Gym douce et relaxation. Comme pour le sport, permettra aux enfants de s'approprier leur corps.

Ces TAP seront renouvelés à chaque période de l'année scolaire, de vacances à vacances. Ainsi, tous les enfants profiteront de ces activités.

Enfants et parents s'engagent à participer à tous les TAP de la période et à respecter les horaires. Ces ateliers sont proposés aux enfants par niveau :

- Petite Section de maternelle
- Moyenne Section / Grande Section
- CP / CE1
- CE2 / CM1 / CM2.

ACTIVITES PERISCOLAIRES EXISTANT DANS NOTRE COMMUNE

GARDERIE DU MATIN

L'accueil s'effectue de manière échelonnée par les animateurs.

Ecole maternelle : 7 h – 8 h 45

Ecole élémentaire : 7 h – 8 h 30

GARDERIE DU SOIR

Les enfants sont pris en charge après la classe, par les animateurs.

C'est l'heure du goûter, n'oubliez pas le casse-croûte !

Puis les enfants participent, librement et à leur rythme, à des activités ludiques.

Ecole maternelle : 16 h 45 – 19 h

Ecole élémentaire : 16 h 30 – 19 h

GARDERIE DU VENDREDI APRES-MIDI

Les enfants sont pris en charge après le service de restauration, par les animateurs.
Des activités sont proposées aux enfants, sans aucune obligation d'y participer.

Ecole maternelle : 13 h 45 – 16 h 45

Ecole élémentaire : 13 h 30 – 16 h 30

ETUDE

Les enfants sont pris en charge par les enseignants dès la sortie des classes.

Ecole élémentaire : 16 h 30 – 17 h 30

ALSH DU MERCREDI APRES-MIDI ET DURANT LES VACANCES

En fonction des besoins de chaque famille.

Diverses activités proposées, dans une atmosphère de jeux et de détente, durant lesquelles l'enfant est acteur de son développement.

Ecole maternelle : 13 h 45 – 19 h

Ecole élémentaire : 13 h 30 – 19 h

Et de 7 h à 19 h durant les vacances

RESTAURATION SCOLAIRE

Prestataire : Les Petits Gastronomes

Service à table, les enfants apprennent à goûter à tous les plats, sans jamais être forcés. Cette pause méridienne est aussi l'occasion pour eux de participer librement à des activités.

Ecole maternelle : 11 h 45 – 13 h 45

Ecole élémentaire : 11 h 30 – 13 h 30

Modalités d'inscription

Toutes ces activités nécessitent, au préalable,
une inscription en mairie
Les modalités vous y seront précisées.

Zone bleue



Prochainement, les zones bleues des rues Raymond Bellagué et rue Marie Chaubart vont être remises en service.

Elles seront limitées à 30 mn de 8 h à 19 h du mardi au samedi.

Les disques de stationnement seront obligatoires sous peine d'amende. Vous pourrez vous les procurer auprès des commerçants de ces rues.

A l'attention des propriétaires de chiens

**Un peu d'esprit citoyen...
ou quelques petits gestes simples
pour le confort de tous !**

Aidez-nous à maintenir la propreté de nos espaces publics en respectant quelques règles simples :

- tous les chiens, petits ou grands, gentils ou pas, **doivent être tenus en laisse** ;
- les **déjections sont interdites** sur tous les espaces publics. Des distributeurs de sacs plastiques vont être installés sur la Place des jeux, le Boulevard de l'Auxence, Boulevard d'Haussonville et la Butte Saint-Pierre.

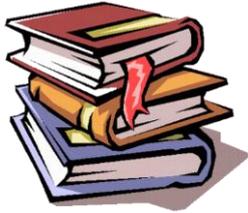
Merci de respecter ces quelques usages.



Le Conseil général propose un service départemental de téléassistance à destination des personnes âgées et handicapées.

Afin de permettre aux seniors et aux personnes handicapées de continuer à vivre chez eux en toute sérénité, le Conseil général de Seine-et-Marne a lancé un nouveau service départemental **Téléassistance77**.

Accessible à tous les Seine-et-Marnais, Téléassistance77 permet de bénéficier d'un service de qualité à un coût mensuel de **12 €** pour la prestation de base.



Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h 30

Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h



Collectif « les Faux Amis »

Les classes de Mesdames PICOZZI et GUINCHARD de l'Ecole Élémentaire sont venues voir en juin la première partie de l'exposition du collectif sur la « Mémoire ».

En septembre et octobre, il nous présente la deuxième partie de ce projet réalisé avec le concours des résidents de la Maison de retraite du « Clos Fleuri » et du personnel de la bibliothèque.

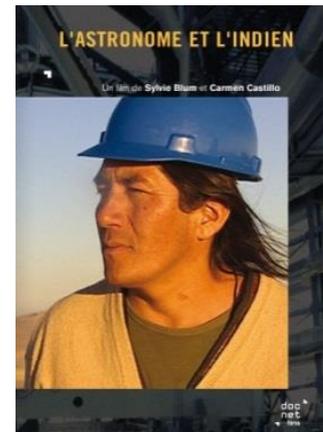
Mois du Film documentaire

Cette année, vous pourrez découvrir le travail d'une documentariste chilienne, Carmen Castillo, avec la projection du film « L'astronome et l'indien ».

Dans le désert d'Atacama au Chili, ont été édifiés quatre des plus grands observatoires astronomiques de la planète. Un nouvel observatoire, ALMA, va être construit à quelques kilomètres de villages indiens établis dans la même Cordillère depuis des siècles.

Le film interroge la coexistence sur ce même territoire de deux visions du ciel : l'une « rationnelle », celle des scientifiques, l'autre « magique », celle des Indiens.

Projection le **vendredi 14 novembre 2014** à **20 h** à la bibliothèque.



Entrée libre sur réservation avec la participation de Carmen Castillo (sous réserve) et d'Addoc.



Un nouvel espace est venu agrémenter la bibliothèque cet été. Vous serez accueillis par des fauteuils confortables pour une pause lecture ou une consultation de magazines dans un lieu convivial et chaleureux. N'hésitez pas et venez profiter d'un agréable moment de détente !

L'équipe de la bibliothèque

Fenêtre sur l'art

14-18 aujourd'hui

Cent ans après le début de la Grande Guerre, Fenêtre sur l'Art vous invite à découvrir le regard d'une dizaine d'artistes contemporains sur l'un des conflits les plus effroyables de l'Histoire. Du 1^{er} au 30 novembre 2014, peintures, sculptures, bandes dessinées, photographies, installations... seront présentées sous la halle.

Heures d'ouverture : chaque vendredi, samedi et dimanche, de 17 h à 21 h. Le reste du temps, visites possibles sur rendez-vous.



Remerciements : suite à l'appel de *Fenêtre sur l'Art* dans le dernier *Lien*, une dizaine de jeunes de Donnemarie-Dontilly et des environs ont été photographiés par Emmanuel Thévenon avec des accessoires de la guerre de 14. Leurs images seront affichées pendant l'exposition. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu se prêter au jeu !

Des baisers sur le front

Au cours du vernissage et lors de la projection de courts métrages du samedi 15, Marion (piano) et Stéphane (guitare) interpréteront « Des baisers sur le front », un récital de chansons autour du thème de l'intime pendant la Grande Guerre.



Samedi 15 novembre à 20 h 30 à la mairie
Projection : 9 courts métrages d'animation

Découvrez des films captivants, sensibles et poignants, signés par des réalisateurs qui revisitent, avec leur regard contemporain la Grande Guerre. En 3D, dessin animé, papier découpé, peinture ou pâte à modeler, ces films démontrent la richesse et la vivacité de la création animée actuelle.

Samedi 29 à partir de 18 h
Le théâtre du soliloque

Le cloître retrouve son passé de cimetièrre. Le temps d'aller d'un bout à l'autre du cimetièrre, et de traverser le siècle précédent, dans un déluge de feu.



Samedi 29 à 20 h 30 à l'église
Concert autour de la guerre et de la paix

Pour clore l'exposition, Fenêtre sur l'Art vous convie à un concert de la Renaissance vouloise. Cette école de musique réputée, possède un orchestre d'Harmonie constitué principalement d'instruments à vent et de percussions.

Renseignements : 06.07.39.50.74

www.facebook.com/fenetresurlart - www.fenetresurlart.org

Maison de Retraite « le Clos fleuri »

Après une période de repos, les activités professionnelles, scolaires mais aussi les moments détentes ont repris pour beaucoup d'entre nous.

Pour cette rentrée, voici quelques nouvelles du « Clos fleuri ». En début d'année, les « Multi-Tempo » ont présenté leur spectacle de danse suivi des galettes des Rois offertes par La Croix Rouge. Le partenariat avec « Les Mini-Pouce » est reconduit. C'est ainsi que les enfants rendent visite aux résidents pour partager les crêpes, un loto ou encore des jeux musicaux.

Fin juin, a eu lieu le traditionnel repas avec les familles. Cette année, la fête était préparée sur le thème des « pirates » !

C'est également avec plaisir que les résidents ont rencontré et travaillé avec « Les Faux Amis » : mettre en scène et photographier le souvenir, fort évoqué par la personne âgée.

Les projets se poursuivent avec un séjour en Baie de Saint Brieuc pour six résidents.



FNACA

La FNACA a pris la destination de Verdun le 4 juillet en honorant le 100^{ème} anniversaire de la grande guerre de 14/18.

Cette expédition fut menée bon train dans une ambiance fraternelle où les visites se sont enchaînées : La Citadelle souterraine, le Fort Douaumont ainsi que son ossuaire, une fabrique de dragées, un spectacle son et lumière... sans oublier un joyau de l'architecture « la Basilique de l'épine ».

Nous tenons à remercier
tous nos membres.



C'est la rentrée...

Avant de vous présenter nos projets à venir, il nous semble opportun de rappeler le but principal de l'association, de dresser un rapide bilan de son avancée et présenter ce qu'il est possible d'envisager.



*L'article 2 des statuts de l'Association pour la **Création** et le **Développement** du **Pôle** culturel de l'église de la butte Saint Pierre, précise que celle-ci a pour **objet et réalisation de l'objet** :*

1. Sauvegarder le bâtiment et son patrimoine historique.
2. Faire de ce lieu un **centre d'activités à vocation culturelle**, en accueillant des associations artistiques, à titre permanent ou temporaire. En particulier :
 - a. Un lieu de concert pour un festival de musique ou de chorale.
 - b. Un lieu d'expositions diverses, temporaires ou permanentes.

Aux fins de réalisation du dit projet, l'association utilisera les moyens suivants :

1. Recherche de subventions appropriées de dons et de legs pour l'amélioration et le maintien des locaux conformément aux **Normes de Sécurité** en vigueur.
2. Recherche de parrainages
3. Organisation de souscriptions.

Créée le 26 novembre 2009, l'ACréDéPô a donc œuvré dans ce sens et très vite, considérant la charge que présente un tel monument pour la seule commune de Donnemarie-Dontilly, s'est tournée, avec l'accord de la Municipalité, vers la Communauté de Communes du Montois (19 communes) devenue depuis le 1^{er} janvier 2014 **Bassée-Montois (42 communes)**. Une partie du **Contrat Départemental de Développement Durable (C.3D)**, permettrait de sécuriser suffisamment l'édifice pour qu'il soit possible de recevoir du public lors de manifestations à vocation culturelle. Ce contrat devrait être réalisé dans un délai de cinq ans.

Bien entendu, les règles administratives et juridiques ne sont pas simples à mettre en œuvre. La fusion des deux Communautés de Communes a nécessité un certain temps puis la période électorale a ajouté encore du délai, si bien qu'à ce jour, il ne reste plus qu'une année et demie pour réaliser les travaux de sécurisation minimum, faute de quoi la somme allouée par le C.3D sera perdue !

Il faut préciser que le maître d'ouvrage doit être la Communauté de Communes, car c'est elle qui est bénéficiaire du contrat provenant du Conseil Général et de ce fait, il n'est pas souhaitable d'envisager quelconque souscription venant contrarier le projet de sécurisation. L'ACréDéPô n'étant pas propriétaire des lieux, elle n'a aucun pouvoir. Toutefois, durant cette période, la Municipalité propriétaire a dû réaliser des travaux d'entretien d'urgence : réparations de la charpente, colmatage de fuite de toiture et travaux de nettoyage des quatre niveaux du clocher (près de 7 tonnes de fientes et pigeons morts à l'origine des fortes dégradations des lieux), mise en place de filets nylon pour empêcher le retour des oiseaux. L'association a, quant à elle, fait restaurer quelques vitraux sur subventions de la Caisse locale du Crédit Agricole petits travaux non-inscrits dans le C.3D d'un montant assez faible par rapport à ceux de sécurisation.

Sur le plan des activités culturelles, l'association saisi cette année l'opportunité, par le biais des propositions faites aux associations patrimoniales dont l'ACréDéPô fait partie depuis 2011, d'une proposition de concert du trompettiste Jean-Claude Borelly le 10 mai dernier. Comme la mise en sécurisation de l'ancienne église de la Butte St Pierre n'est pas encore effective, le concert eut lieu exceptionnellement et par défaut en l'église Notre Dame de Donnemarie. Ce concert, qui remporta un vif succès est un précédent qui suscite d'autres demandes, ce qui montre d'une part que le projet de pôle culturel correspond à un réel besoin dans notre grand Provinois et d'autre part, qu'il répondrait à un cruel manque de locaux à vocation artistique et culturelle dans nos communes, principalement dans la nôtre.

En conclusion, l'ACréDéPô, forte de ses 70 membres est prête à continuer son action pour qu'un jour le Pôle Culturel de la Butte Saint Pierre soit une réalité.

A. Thriot-Thoret

Les hirondelles

Tous les jeudis de 14 h à 18 h à la salle polyvalente.

Tarot, belote, cours de couture, tricot, jeux de société...

Sortie bateau mouche en décembre

Choucroute le 7 mars.

Voyage en Espagne en avril.

Sortie retrouvailles en mai.

Fin des cours Paëlla le 30 juin.

Venez nous rejoindre, l'ambiance y est assurée.

Le Bureau

Amicale boulistes du Montois

Quelques résultats pour continuer la saison.

Lundi 9 juin, 38 équipes se sont disputés la victoire. Les deux équipes restantes se sont partagé les gains. Les finalistes du 2^{ème} concours, qui comportait 17 équipes, ont fait de même.

Le 15 juin, concours en tripléte formée, 11 équipes ; victoire de G. Noppe, A. Catherine et G. Fernandes devant J. Pelletier, E. Gouchon, F. Prevost, 3^{ème} L. Fernandes, S. Masson et J.L. Berche.

Le 21 juin, 24 participants au concours en tripléte à la mêlée fixe; victoire de G. Noppe, J. Pelletier et F. Quignot, devant J. Gobinot, E. Gouchon et J.J. Sosinski. 3^{ème} J. Fernandes, F. Pelletier et G. Chenevière.

Le 28 juin, journée de la pétanque, 28 participants, victoire de J. Fernandes devant G. Cheneviere et F. Prevost. Merci aux donateurs de lots pour leur générosité, sans eux cette journée n'aurait pas été réalisable.

Le 12 juillet, concours en doublette, 16 équipes ; victoire de Y. Breton et D. Morisseau devant J.L. Berche et J. Fernandes. 3^{ème} S. Foulquier et J.A. Mathieu.

Le 27 juillet concours à la mêlée tournante, 26 joueurs ; victoire de F. Prevost devant C. Cheneviere et J. Pelletier.

Le 3 août, 12 tripléte. Victoire de D. Robinot, J. Fernandes et G. Cheneviere devant G. Noppe, D. Gay et H. Rescourio. 3^{ème} J.-F. Moreau/P. Olascoaga/D. Morisseau.

Le 31 août, concours à la mêlée tournante, 26 joueurs. Victoire de D. Robinot devant J. Pelletier 3^{ème} J.J. Sosinski.

Le 6 septembre, concours ouvert à tous 27 équipes se sont disputés la victoire. La finale n'a pas eu lieu, les deux équipes restantes se sont partagé les gains.

Le 14 septembre, concours en doublette, 17 équipes, concours remporté par Y. Breton/D. Morisseau devant D. Robinot/G. Cheneviere 3^{ème} François et Frédéric Prevost.

G. Cheneviere

Diabs du Montois

Notre association comporte une conseillère en diététique et nutrition et une podologue pédicure afin d'apporter aux diabétiques des conseils et de la prévoyance pour cette maladie sournoise. Des nouvelles documentations sont également arrivées.

Le café ou thé sont à votre disposition le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois à la Salle René Cassin.

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos aiguilles au 24 boulevard du Nord.

L. Montemat

Familles Rurales Association du Montois

Cette année, dans le cadre de la Gym Volontaire, l'association a élargi ses activités, en proposant :

A la salle polyvalente de **DONNEMARIE-DONTILLY** :

les lundis de 20 h à 21 h : gym adultes,
les mardis de 9 h 30 à 10 h 30 : gym séniors,
les mercredis de 10 h à 11 h : stretching,
les jeudis de 20 h à 21 h : step.

A la salle polyvalente de **SOGNOLLES-EN-MONTOIS**

les mardis de 19 h 30 à 21 h : gym + step.

Pour tous renseignements, téléphonez au :
06.03.11.12.50/06.83.85.50.51/01.64.01.31.06.



7 septembre 2014 à Donnemie-Dontilly, il est 7 heures. Le soleil était de la partie. Un plus espéré ! Pour mettre au point cette cinquième édition des Belles et Bielles, l'Association LAVIE a bénéficié de l'aide efficace de tous ses membres. Seize bénévoles ont également prêté main forte sur le terrain. La classique angoisse de toute entame a été courte car les exposants sont très vite arrivés. A 10 heures vingt-huit autos étaient déjà positionnées sur le parc du Domaine de Fortbois. 11 h 30, départ pour une balade de trente kilomètres à travers le Montois. Douze voitures et huit motos profiteront de ce « trip » avec pause café au bord de l'eau à Misy-sur-Yonne.

Les animations, la restauration et la traditionnelle remise des trophées se dérouleront sans la moindre anicroche. Quarante-cinq exposants autos et motos ont répondu présent. Les bénévoles et les membres de l'association LAVIE les ont bien encadrés. L'aide de la Mairie a été utile. Merci à tous.



7 septembre 2014 à Donnemie-Dontilly, il est 17 heures. Discours de clôture du Président de LAVIE et fin de l'exposition. Rendez-vous est pris pour les Belles et Bielles 2015 que nous espérons encore plus au point. Le soleil y est d'ores et déjà invité !

G. Ondoa Belinga

La rentrée du Foot démarre sur les chapeaux de roues pour les petits licenciés aux crampons.

Les week-end de septembre, ce sont déroulées, à l'initiative de la Fédération Française de Football et organisées par les Districts locaux, des journées d'ateliers d'éveil et de matches amicaux entre les joueurs par catégorie,



Les inscriptions pour la saison 2014-2015 sont toujours possibles, pour cela il faut vous rendre au stade de Donnemie le mardi entre 18 h et 19 h 30, pendant les entraînements qui ont déjà commencé. Votre enfant pourra faire un essai, rencontrer son entraîneur et ses camarades de jeu pour prendre sa décision.

Tout au long de l'année, sont proposés des matches et tournois, pour les grands comme pour les petits, alors n'hésitez pas à venir prendre un bol d'air et nous rejoindre au plus vite.

Le club est ouvert aux joueurs de 6 à 77 ans. On vous attend.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet du Club à l'adresse suivante : <http://camontois-donnemie.footeo.com/>

Coordonnées du Président du Club, Monsieur Paulo SEQUEIRA : 06.76.69.08.73
Mail du Club : camontois@lpiff.fr
Site du club : <http://camontois-donnemie.footeo.com/>

Foyer rural

Cette année encore, la brocante du 7 septembre a été une réussite.

Nous remercions tous les exposants et visiteurs qui ont fait de cette journée ce qu'elle a été : une journée dans la convivialité et la bonne humeur, avec une météo qui a été plutôt sympathique !

Nous tenons également à remercier tous les bénévoles qui nous ont aidés avant et durant cette journée.



Comme chaque année, des stages d'été ont été proposés aux enfants du canton : des stages de Tennis (4 semaines durant juillet et août), de Dessin-Peinture (3 semaines durant juillet et août), de Danse Modern Jazz (2 semaines durant juillet).

Les activités régulières ont démarrées courant septembre :

DANSE DE SALON : le lundi de 18 h 30 à 19 h 30 à la salle polyvalente.

DANSE MODERN JAZZ :

A partir de 3 ans, le mercredi après-midi à partir de 14 h à la salle polyvalente.

Ados et Adultes : à partir de 17 h 15.

DESSIN-PEINTURE :

A partir de 6 ans. Pour les enfants, chaque mercredi de 15 h à 16 h, 16 h 30 à 17 h 30 ; quant aux adultes, ils se retrouvent le mercredi de 18 h à 20 h.

Salle 1^{er} étage au foyer communal.

SCRABBLE : le mercredi de 14 h à 17 h salle René Cassin.

ZUMBA : Le mardi de 19 h 30 à 20 h 30 au gymnase (1^{er} étage)

TENNIS LOISIRS : accès au court extérieur.
Tarif annuel : Adhésion + licence + clé.
Réservation du court en ligne.

TENNIS :

Enfants et Adultes – 1 h de cours par semaine – pour les enfants et ados : au gymnase, le vendredi entre 17 h et 20 h, et le samedi entre 13 h et 18 h ; pour les adultes, le jeudi entre 20 h 30 et 22 h 30, et le samedi entre 8 h et 11 h.



Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet.

Foyer Rural Secrétariat : 1^{er} étage de la Mairie, Place de l'Eglise.

Adresse postale : 6 rue radepont
77520 Donnemarie-Dontilly

Tel. : 07.82.95.50.13

Courriel : foyerrural77520@free.fr

Site internet : www.foyerrural77520.fr

Heures d'ouverture du Foyer Rural :
lundi 9 h-12 h, mercredi 14 h-19 h,
samedi 9 h-12 h.

Le Bureau

S.H.A.A.P.

**Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins
Canton de Donnemarie-Dontilly**

Le grand rendez-vous de l'automne est la commémoration de la guerre de 14-18 par la SHAAP et la ville de Provins (toutes les entrées sont gratuites) :

Vendredi 7 nov. 18 h, Bibliothèque A. Peyrefitte : vernissage de l'expo « *La Guerre de 14-18 à Provins et dans la région* ».

Samedi 8 nov. 14 h, Centre Culturel Saint Ayoul (Petit théâtre), mini-colloque : « *La Guerre 14-18 à Provins et dans la région* ».

Dimanche 9 nov. 15 h, Musée de Provins et du Provinois (Maison Romane) : *Lecture de textes d'écrivains relatifs à la guerre 14-18* par des sociétaires de la SHAAP, et *chants par la soprano Harmonie Deschamps, accompagnée au piano par François Henry*.

Les conférences

Au Centre Culturel St Ayoul (Petit théâtre), 15 h, entrée libre et gratuite :

Samedi 13 décembre 2014 : « Jean Jaurès » par Yann Harlaut.

Samedi 31 janvier 2015 : « Le Moyen Âge et la Grande Guerre » par William Blanc.

Samedi 14 février 2015 : « La condition sociale des conducteurs de trains de bois sur l'Yonne » par G.- R. Delahaye.

Les sorties

Au printemps : TROYES (les dates définitives ne sont pas encore fixées, se renseigner auprès des délégués).

Les ateliers (pour participer, contacter les délégués ou les responsables des ateliers).

Archives notariales : Françoise Deforge, fdeforge@free.fr

Vie industrielle et ouvrière : François Verdier, francoisverdier@yahoo.fr

Patrimoine oral : Martine Roger, martine-roger.dragon@wanadoo.fr

ASSEMBLEE GENERALE de la SHAAP

Dimanche 31 mai 2015, salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly

Le site : www.shaap.org

- *Même si le site de la SHAAP n'est pas remis très exactement à jour, il est possible d'y trouver toutes les informations relatives à la société.*

Contact : Alain Thiriote-Thoret, délégué cantonal

Tél. : 01.60.58.18.97 - **Courriel** : alain-thiriote@orange.fr

L'échiquier du Montois

Toujours plus..... de participants lors du vingt-quatrième tournoi !

Belle ambiance sous la halle de Donnemarie, redonnant vie à ce lieu historique ce dimanche 21 septembre après-midi, journée du patrimoine. Une soixantaine de personnes applaudissait les 42 joueurs dont 25 jeunes lors de la remise des coupes et des lots.

A l'issue des cinq parties de deux fois quinze minutes jouées par tous, c'est Olivier BOFF qui remporte le tournoi avec cinq points sur cinq.

Les autres lauréats sont :

- Thierry SOLÉ (- 1500), quatrième avec 4 points, joueur de l'EDM ;
- Willen BARBIER (- 1300), poussin, joueur de St-Germain-Laval, sixième avec 3,5 points ;
- Willen ARAB (- 1100), poussin, joueur de l'EDM, vingtième avec 2,5 points ;
- Loïc ROUVEAU (premier jeune du club), pupille, vingt et unième avec 2,5 points.



Ce tournoi amical gratuit était doté de coupes et de lots offerts par la Mairie, le Conseil Général, la Communauté de Communes du Montois, AMV INFORMATIQUE, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Citroën Provins et l'Etablissement Vacher.

Tous les joueurs pourront se rencontrer à nouveau lors du tournoi de Noël, le dimanche 21 décembre à la salle polyvalente.

Le club a repris son activité le 23 septembre. Nous avons enregistré 12 nouvelles adhésions. Si vous voulez vous initier ou vous perfectionner à la pratique des échecs, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous rendre visite chaque mardi soir de 18 h à 20 h 30 au foyer communal.

Pour tout renseignement : 01.60.67.31.81 / chrisdou77@yahoo.fr

C. Douterluingne

Ecole de musique

GUITARE ELECTRIQUE, BASSE et GUITARE FOLK à l'EMMB

L'Ecole de Musique du Montois et de la Bassée c'est, loin de l'anonymat des grandes structures, la garantie d'un enseignement musical personnalisé, fondé sur le lien tissé avec le professeur, sans esprit élitiste, mais sans compromis sur la qualité.

Rappelons les principaux instruments enseignés : piano, guitare, flûte traversière, violon, alto, trompette, saxophone, batterie, guitare électrique.

Nous sommes heureux d'accueillir cette année un **nouveau professeur de guitare électrique, guitare basse et guitare folk**.

Fort d'une expérience de guitariste, bassiste, batteur, ayant expérimenté toutes les phases créatives, de la composition des morceaux au pressage du disque et s'étant produit plus d'une centaine de fois en concert, Greg se propose d'accompagner les élèves dans la réalisation des objectifs suivants :

- éduquer son oreille et développer son sens du rythme, sans nécessité de cours de solfège
- travailler les techniques, la rapidité et l'harmonie à l'instrument,
- comprendre la construction d'un morceau, construire ses propres morceaux,
- jouer en groupe et être en phase avec les autres musiciens,
- prendre le son, s'enregistrer et mixer (découverte du matériel de prise de son et des logiciels d'enregistrement),
- diffuser ses créations.



L'essentiel pour l'élève étant de développer son autonomie et son envie de progresser, dans le cadre de cours individuels ou semi-collectifs.

Si votre enfant ou vous-mêmes, recherchez une pratique musicale moderne, constructive et ludique, n'hésitez pas à nous contacter. Greg est à votre disposition pour vous rencontrer et, sans engagement, vous offrir un premier cours d'initiation.

Contact : em.montoisbass@free.fr
9 rue de l'Eglise 77520 Donnemarie-Dontilly

Erratum

Un lecteur nous a signalé trois erreurs dans l'article de Fenêtre sur l'Art du précédent Lien consacré à l'exposition sur « L'intime pendant la Première Guerre mondiale », qu'ils organisent du 1^{er} au 30 novembre.

Le prénom du soldat Bourgeois n'est pas Georges comme mentionné, mais Léon. Et les deux poilus de la famille Gibault, Albert et Henri, ont été nommés Cibault.

Merci à ce lecteur vigilant.

Erreur de coordonnées de notre nouvel électricien sur le précédent lien

Rémi CLAIR - 7 rue Lagourd
Tel. : 01.60.58.82.09 - Mobile : 06.98.14.90.43 - Courriel : clair_remi@hotmail.fr

ATTENTION AUX VOISINS

Par arrêté préfectoral, l'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.
Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi, mercredi et vendredi : 13 h à 17 h
Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h
Samedi : 8 h 30 à 12 h – 13 h à 17 h
Dimanche : 9 h à 12 h.

JOURS DE COLLECTE



Ordures ménagères
les mardis

Tri sélectif
1 jeudi sur 2
Selon le calendrier



(Veuillez sortir vos bacs uniquement la veille au soir)

Les motards ont du cœur - "un enfant, un jouet"

Comme tous les ans, TOP MOTO 77 en collaboration avec la croix rouge de Provins, organise une collecte de jouets, neufs ou en très bon état, pour les enfants les plus défavorisés.

Cette année, la collecte se déroulera le dimanche 7 décembre et passera par Donnemarie-Dontilly.

Les motards ont du cœur est un long cortège rutilant et vrombissant qui va traverser le village, un vrai spectacle pour les petits et les grands...



Vous pouvez déposer vos jouets au secrétariat de mairie ou les donner directement aux motards sur la place des jeux (horaires à confirmer).

Collecte des bouchons



N'hésitez pas à apporter vos bouchons au trait d'union du montois, 2 rue cottereau. Nous vous rappelons que tous les bouchons en plastique sont récupérés.

Si vous voulez connaître les actions menées par l'association à qui nous donnons vos bouchons : <http://bouchon.espoir.free.fr>



à vos agendas

Du 1^{er} au 30 novembre

Exposition sous la halle "Au cœur de l'intimité de 14-18"

www.fenetresurlart.org

Mardi 11 novembre

Commémoration de l'armistice 1914-1918

à 10 h 45 au monument aux morts de Dontilly puis de Donnemarie

Vendredi 14 novembre

**Projection du mois du film documentaire à 20 h à la bibliothèque
« L'astronome et l'indien »**

Samedi 15 novembre

**Récital « Des baisers sur le front » à 20 h 30 à la mairie
puis courts métrages d'animation**

Samedi 21 et dimanche 22 novembre

15^{ème} journées de la parentalité

Samedi 29 novembre

à partir de 18 h dans le cloître : **Le théâtre du soliloque**
à 20 h 30 à l'église : **Concert autour de la guerre et de la paix**

Vendredi 5 et samedi 6 décembre

Téléthon (Loto, Paëlla...)

Dimanche 7 décembre

Opération 1 enfant 1 jouet

Vendredi 19 décembre

Concert de Noël gratuit à l'église de Donnemarie

Samedi 20 décembre

Spectacle de Noël gratuit à la salle polyvalente

Dimanche 21 décembre

Tournoi d'échecs à la salle polyvalente

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard d'Haussonville
et sur le site de la Commune www.donnemarie-dontilly.fr